

Aide alimentaire: conclusion de la Convention relative à l'aide alimentaire de 1999

1999/0131(CNS) - 04/04/2000

La commission a adopté le rapport (procédure de consultation) rédigé par Mme Agnes SCHIERHUBER (PPE/DE, A), approuvant la proposition de décision du Conseil concernant la conclusion de la convention relative à l'aide alimentaire de 1999 au nom de la Communauté européenne, qui englobe la modification et la prorogation de la convention jusqu'au 30 juin 2001. Le Parlement n'était consulté que sur la décision du Conseil d'approuver la convention, et aucun amendement ne pouvait être fait sur le contenu de la convention en tant que tel. La commission est favorable à une prorogation de la convention relative à l'aide alimentaire jusqu'au 30 juin 2001 et approuve également les modifications qui y ont été apportées. Elle estime néanmoins que des efforts peuvent être faits dans certains domaines: étoffer la liste des pays donateurs et, comme objectif à long terme, assurer la sécurité alimentaire afin de rendre superflue l'aide alimentaire. Le rapport préconise que les répercussions de l'aide alimentaire sur les marchés et les producteurs locaux soient évaluées et que le plus grand soin soit apporté à la distribution de l'aide alimentaire, afin qu'il soit certain que celle-ci profite effectivement aux groupes visés, mission pour laquelle les femmes ont un rôle important à jouer.